

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande écrite de renseignements –no 1  
en date du 11 novembre 1999

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Question 5.1.5 Référence :** SCGM-5, document 1, page 6 de 14, lignes 9 à 13

**Préambule :**

Le reste de la somme de 311 591 \$ sera affecté à des études additionnelles dans le cadre de la restructuration des contrats de transport et d'entreposage.

**Demande :**

Veuillez préciser les études que vous envisagez pour établir votre approche à l'égard de la diversification de vos outils d'approvisionnement.

---

**Réponse :**

Afin d'utiliser les montants accordés de la façon la plus optimale possible, la Société doit préciser ses besoins pour ensuite identifier les professionnels les plus aptes à répondre à nos interrogations.

L'évolution du secteur énergétique gazier et l'horizon 2003 font en sorte que les études se poursuivront sur une plus longue période que prévue à priori.

SCGM doit demeurer active au sein de l'industrie afin d'être informée rapidement de l'évolution du marché, dans le but de saisir les opportunités au bénéfice de la clientèle.